



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 15142

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'avenir du Conseil national de l'innovation et de la réussite scolaire, après l'annonce, voici quelques semaines, de la démission de sa présidente, de son vice-président et de dix-sept de ses membres. Fort des objectifs ambitieux qui avaient été fixés au CNIRS dès sa création et, plus encore, au vu de la dynamique qu'il semblait avoir suscitée au sein de l'éducation nationale, il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer si cette démission massive remet en cause son avenir et, dans le cas contraire, il le remercie de lui apporter toutes précisions utiles sur les intentions du Gouvernement quant à la définition des missions, des travaux et du mode de fonctionnement de cet organisme.

Texte de la réponse

La politique en faveur du soutien et du développement de l'innovation dans le système éducatif s'est traduite par la création en 1994 d'un dispositif national de valorisation des innovations pédagogiques relayé dans les académies. Le Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire (CNIRS) a été créé en octobre 2000 pour renforcer cette politique. Celle-ci s'est concrétisée notamment par un courrier commun CNIRS-direction de l'enseignement scolaire, en octobre 2001, demandant aux recteurs de mettre en place des pôles académiques de soutien à l'innovation. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a, dès son arrivée, souligné l'intérêt qu'il attachait à l'innovation, en particulier pour les projets qui répondent aux priorités qui permettent d'assurer la réussite des élèves : prévention de l'illettrisme dès l'école primaire, cheminement diversifié de l'enseignement dans les collèges (itinéraires de découverte, développement de l'alternance, etc.), restauration de l'autorité et de la paix dans l'école, engagement des jeunes. Il a rappelé ces priorités aux membres du CNIRS, lors de l'assemblée plénière qu'il a présidée le 31 octobre 2002, où il a précisé ses attentes à leur égard. La démission de la présidente puis de certains membres du conseil, à la suite de cette assemblée, ne remet pas en cause l'avenir de cette politique d'impulsion et de soutien à l'innovation, même si le ministre ne souhaite pas remplacer les membres de ce conseil dans l'immédiat. En liaison avec les pôles académiques de soutien à l'innovation, la direction de l'enseignement scolaire s'attache à encourager les initiatives des équipes pédagogiques et à les faire connaître pour faire évoluer le système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15142

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2360

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3946